

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

PROPOSITION DE CORRECTION

DOSSIER COMMERCIAL

Question 1.

Insister sur la structuration et sur l'argumentation personnelle liée à l'utilisation de connaissances liées au référentiel de l'épreuve.

Question 2.

Motivations : éléments et facteurs incitant à l'achat à l'inverse des freins qui « retiennent » l'acheteur et l'empêchent de concrétiser son achat.

Motivations :

- disponibilité de la professionnelle / plages horaires
- non déplacement pour la cliente
- aucun dépaysement pour la cliente se trouvant chez elle
- prix plus faible pour la clientèle

Freins :

- hésitation à faire venir quelqu'un chez soi
- crainte du caractère inadapté des lieux
- prix encore élevé pour ces prestations
- prestations moins efficaces du fait d'un matériel plus limité (déplacement)

Question 3.

A) Zone de chalandise mieux couverte du fait de la sélectivité des moyens choisis et ciblage plus précis.

Mesure de l'efficacité en terme de retour plus facile et fiable / publicité média.
Coût plus limité / publicité média traditionnelle.

B) Publipostage auprès de clientes potentielles avec utilisation de fichiers appartenant à l'entreprise ou achat/location de bases de données auprès d'organismes spécialisés dans cette activité et proposant des données qualifiées.

Action de relance téléphonique auprès de la clientèle actuelle pour la dynamiser
Couplage d'opérations avec actions de relations personnalisées lors de réunions pour présenter les bienfaits de certains soins ou produits.
Lettres d'information (newsletter) adressées régulièrement aux clientes.

Apprécier la cohérence des réponses s'agissant de l'action à développer.

ETUDE JURIDIQUE

Question 1.

EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée).
Formalités de constitution : rédaction et enregistrement des statuts...
Une personne ; capital minimum de 7 623 euros.
Responsabilité limitée pour l'associé sauf s'il est gérant.

Question 2.

- A. Le propriétaire du nom en dispose à titre exclusif.
- B. Dépôt auprès de l'INPI valable 10 ans.

Question 3.

Oui, c'est une composante incorporelle du fonds de commerce.

Question 4.

- A) Ce contrat couvre les dommages éventuels causés par l'esthéticienne dans son activité.
- B) Conditions : préjudice, fait générateur, lien de causalité entre les deux.

BTS ESTHETIQUE COSMETIQUE		SESSION 2003
ETE5GE bis	Durée : 4 h	Coef. 3
Gestion de l'entreprise		Page 1/2

C) Causes d'exonération :

1. Force majeure.
2. Faute de la victime.
3. Faute d'un tiers étranger à la prestation.
4. Absence de faute.

ETUDE DE GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE.

Question 1.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Ventes aux particuliers.	2.400	2.520	2.880	2.340	2.820	3.060
Ventes aux entreprises.	0	1.600	1.680	1.920	1.560	1.880
TOTAL ENCAISSEMENTS.	2.400	4.120	4.560	4.260	4.380	4.940
Achats des produits.	3.500	0	0	1.500	0	1.600
Emprunt.	300	300	300	300	300	300
Assurance.			350			350
Autres achats.		200	210	240	195	235
Salaires.	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
Charges sociales.				1.440		
TVA à décaisser.		81,94	688,29	540,80	639,13	508,03
Impôts et taxes.	150	150	150	150	150	150
TOTAL DECAISSEMENTS	5.150	1.931,94	2.898,29	5.370,80	2.484,13	4.343,03
TRESORERIE DEBUT DE MOIS	1.000	- 1.750	438,06	2.099,77	988,97	2.884,84
TRESORERIE DU MOIS	- 2.750	2.88,06	1.661,71	- 1.110,80	1.895,87	596,97
TRESORERIE FIN DE MOIS.	- 1.750	438,06	2.099,77	988,97	2.884,84	3.481,81

Question 2.

Agios bancaires qui correspondent à des charges financières au niveau du compte de résultat (conséquences : réduction des bénéfices ou augmentation des pertes).

Question 3.

Envisager les solutions suivantes :

- Accroître la première mise de fonds.
- Négocier avec les entreprises un paiement anticipé (total ou partiel moyennant l'accord d'escompte).
- Négocier avec les fournisseurs un délai pour le premier achat (total ou partiel).
- Etc

PROPOSITION DE GRILLE DE NOTATION

DOSSIER COMMERCIAL (16 points)

Question 1 : 7 points
 Question 2 : 3 points
 Question 3 : A : 2 points
 B : 4 points

DOSSIER JURIDIQUE (12 points)

Question 1 : 2 points
 Question 2 : A : 3 points
 B : 2 points
 Question 3 : 1 point
 Question 4 : A : 1 point
 B : 1.5 point
 C : 1.5 point

DOSSIER GESTION COMPTABLE ET FINANCIERE (12 points)

Question 1 : 8 points
 Question 2 : 2 points
 Question 3 : 2 points

TOTAL : 40 POINTS

BTS ESTHETIQUE COSMETIQUE		SESSION 2003
ETE5GE bis	Durée : 4 h	Coef. 3
Gestion de l'entreprise		Page 2/2